Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay Québec

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DU SAGUENAY (CSQ)

Compte rendu du CRT-FP
Tenu le 16 juin 2026 aux bureaux du SES

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M^me^ Christine Gilbert M^me^ Vanessa Pelletier M^me^ Marie-Eve Bouchard M. Alain Dufour	**Partie syndicale :**	1. Compte rendu de la réunion du 28 avril 2026	
		2. Organisation scolaire	
		3. Sécurité d'emploi	
		4. Suivi CFOR	
		5. Comité VEI	
Partie patronale : M^me^ Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M^me^ Marie-Julie Lavoie	**Partie patronale :** M^me^ Laurie Girard	6. Supervision stage	
		7. Date prochaine rencontre	
		8. Autre sujet	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision-action-information
1. Compte rendu de la réunion du 28 avril 2026	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 28 avril 2026.	
Autres sujets : Temps annualisable vs journée pédagogique *(2025-06-09)*	Comme le temps est annualisable, le SES demande s'il était possible d'accommoder les enseignants qui ont fait toutes leurs heures avant la fin juin en leur permettant par exemple de ne pas rentrer lors de la dernière journée pédagogique. M. Boivin mentionne que le nombre de jours (200) n'est pas obligatoire, ce sont les heures qui sont comptées. M. Boily validera si le 200 jours est obligatoire ou non. Le SES ajoute qu'une réflexion doit être faite dans la tâche annuelle afin de s'assurer que les enseignants aient du travail jusqu'à la fin de l'année, même s'ils ne sont plus en présence élèves. Il faudra gérer seulement l'exception. *(2025-06-09)*	Terminé
	Le CSS a commencé à se documenter sur les 200 jours obligatoires ou non. Le SES demande à recevoir la jurisprudence et autres documents que le CSS vérifie pour les regarder de son côté. *(2025-10-14)*	
	Les deux parties ont pris connaissance de la jurisprudence. Mme Gagnon fait la lecture de la conclusion qui mentionne qu'aucun cumul d'heures n'est possible afin de terminer l'année plus tôt. Les enseignants doivent répartir les heures et planifier le travail à faire pour les périodes où c'est plus tranquille comme à la fin de l'année. Cependant, ils n'ont pas d'obligation de se présenter au centre. M. Boily amènera la	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision-action-information
	consigne en comité de gestion. Mme Gagnon termine en ajoutant qu'il faut garder en tête qu'il faut atteindre un juste équilibre. *(2026-02-03)*	
	Considérant que l'année est déjà avancée, ce n'est pas viable de le faire respecter cette année. Cependant, M. Boily a ramené la consigne en comité de gestion et fera un rappel en juin pour l'an prochain. La jurisprudence vient préciser que le CSS ne peut obliger un enseignant à se présenter à l'école les journées où aucune tâche éducative ni d'ATP apparaissent à son horaire alors que l'enseignant a le loisir d'accomplir ses ATP au lieu de son choix. Cependant, les 160 heures de travail personnel ne constituent pas une banque d'heures cumulatives à être utilisée en fin d'année. *(2026-04-28)*	
	La direction fera un rappel aux enseignants lors des rencontres individuelles pour la tâche. *(2026-06-16)*	
Autorisation d'enseigner *(2025-10-14)*	Le SES souligne que certains enseignants ne comprennent pas bien les autorisations d'enseigner. Mme Gagnon fera la séance d'information sur le sujet le mardi 28 octobre à 16 h. Un questionnement est soulevé à savoir si un enseignant devient CP ou direction, doit-il continuer les démarches pour obtenir son autorisation? Le CSS fera des vérifications à ce sujet. *(2025-10-14)*	Terminé
	Le Syndicat a un malaise du fait qu'un enseignant non légalement qualifié puisse obtenir un poste de conseiller pédagogique ou de direction. Mme Lavoie est d'accord avec le SES, car ces personnes sont la référence pour les enseignants. Le CSS mentionnera dans les futurs affichages de conseiller pédagogique que les personnes intéressées doivent s'engager à continuer l'obtention de leur qualification légale. Certains enseignants disent ne pas vouloir se qualifier considérant l'approche de leur retraite, mais pour le CSS ce n'est pas une raison valable. Par contre, il serait ouvert à le considérer sous réserve d'une entente mentionnant la date de prise de retraite officielle. *(2026-02-03)*	
	Concernant les demandes d'autorisation, les Ressources humaines rencontrent les personnes concernées au besoin. Le SES rappelle que le CSS est ouvert si une personne s'engage à signer sa retraite, à ne plus continuer le processus de qualification. M. Boily ajoute que ceux qui sont en maladie prennent du retard et que c'est plus difficile à leur retour. Le Syndicat précise que les personnes peuvent demander une prolongation. Une rencontre sera faite pour informer les enseignants dès le début de	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision-action-information
	l'année. Le SES envoie un courriel aux enseignants qui sortent en congé de maladie, il ajoutera l'information pour les autorisations dans le message. *(2026-04-28)*	
	La séance d'information sur les autorisations d'enseigner se tiendra le 7 octobre à 16 h 15. *(2026-06-16)*	
Suppléance moins de 12 heures *(2026-02-03)*	Le Syndicat a levé un grief concernant les suppléances de 12 h et moins qui ont été ajoutées au contrat au lieu d'être payées à taux horaire. Le SES mentionne que peu importe le pourcentage du contrat, et ce, même pour ceux à 100 %, dès que c'est un contrat à temps partiel, les suppléances de 12 h et moins devraient être payées à taux horaire. Le CSS réitère que, selon leur fédération, ce n'est pas le cas. Le CSS mentionne que le fait de donner des 360 crée de la confusion. Pour la paie, il est important de conserver le 100 % même si le contrat est sur 360, alors que selon la convention, il devrait être payé à 50 %. Les deux parties s'entendent que ce ne serait pas gagnant de payer à 50 %. Le CSS amènera la discussion auprès de sa fédération. Le SES ajoute que présentement plusieurs personnes ont été lésées. *(2026-02-03)*	
	Le SES rappelle que plusieurs enseignants du CFOR ont été lésés. M. Boily demande les noms pour vérifier et Mme Gilbert mentionne que ce sont tous ceux et celles qui sont à 360 ayant fait du remplacement. Pour ce qui est des contrats 720 qui ont été coupés, un grief a été déposé. *(2026-04-28)*	
	Après vérification, le Centre de services mentionne qu'aucun enseignant ne serait lésé. Le Syndicat est surpris de cette conclusion. M. Boily pense que tous les enseignants ont finalement eu des 12 heures et plus. Mme Gagnon enverra le bilan au Syndicat. *(2026-06-16)*	
Assignation précaire (2026-04-28)	Le SES rappelle que l'un des avantages des personnes à statut précaire est qu'elles ne sont pas obligées d'accepter de la suppléance de dépannage. Une enseignante a quand même dû accepter pour éviter d'avoir une mesure disciplinaire. Le CSS propose de mettre en place un plan de dépannage. Il peut également refuser un congé pour affaire personnelle s'il n'y a pas de personnes suppléantes. Le Syndicat ajoute qu'une banque d'heures de suppléance peut être prévue dans la tâche également. *(2026-04-28)*	Suivi
Nouveau modèle – Mandat d'enseignement	Deux rencontres ont eu lieu pour élaborer un nouveau modèle de mandat d'enseignement. Ce dernier contiendra la tâche de chaque enseignant et sera remis à la suite du choix de tâche. Pour l'instant, il est en expérimentation à l'Oasis et sera	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision-action-information
	utilisé pour le prochain choix de tâche. Le SES croit que ce document répondra à un besoin. Une présentation sera faite en CRT lorsque le document sera officialisé. Une présentation du nouveau mandat d'enseignement est faite. Celui-ci est plus précis et donne davantage d'informations à l'enseignant. De plus, ça assure une stabilité du nombre d'heures entre les pavillons. *(2026-06-16)*	
2. Organisation scolaire	Le CSS mentionne que tous les cours démarrent en août pour l'instant, à l'exception de secrétariat et comptabilité où il y a peu d'inscriptions en cours magistral. Cependant, il demeure confiant de pouvoir les démarrer. Pour ferblanterie, il n'y a que 5 élèves d'inscrits, mais il démarrera quand même. A l'Oasis, ça va bien, il y a même une liste d'attente pour certaines formations. De plus, en faisant payer le matériel dès l'inscription, ceci assure que l'élève entrera à l'automne et permet d'éviter des « no show ». Il est possible que cette pratique s'étende à d'autres pavillons.	
3. Sécurité d'emploi	Deux enseignants ont pris leur retraite en secrétariat. Au questionnement du SES, M. Boily précise que normalement les postes ouverts à la suite de retraite demeurent dans le secteur où ils étaient. Le SES mentionne qu'une personne est non-réengagé en santé et que pourtant, elle a fait un 720 et que plusieurs autres sous elle dans la liste font des 720. Le SES rappelle de donner le plus possible des 720 et non des 360. Le CSS mentionne qu'il ne se fie pas aux départs de janvier, mais qu'ils sont en analyse et voudrait toujours en donner plus pour assurer davantage les enseignants. Le principal objectif est d'éviter de donner un 720 et de devoir le couper en fin d'année. En ventes, il y a également un départ à la retraite.	
4. Suivi CFOR	Le SES informe le comité qu'il a reçu beaucoup d'appels et d'interrogations en lien avec le VEI. Il y a beaucoup de chantiers et de demandes (planification globale et détaillée) et les gens sont à bout de souffle. Certains enseignants sur la liste de rappel songent à faire seulement de la suppléance afin d'alléger leur tâche. Le Syndicat rappelle les articles 19 de la LIP sur l'autonomie professionnelle et le 110.12, entre autres que la planification détaillée ne peut pas être imposée. Mme Pelletier mentionne que la dernière rencontre d'informations sur les nouvelles pratiques a apaisé certaines personnes. Afin de mieux initier des projets, le SES propose de tenir des points de chute pour faire des suivis aux enseignants. De cette façon, ils auraient l'information claire et précise et ce serait plus rassurant. Mme Gilbert rappelle que dans le cadre de ce	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision-action-information
	projet, le ratio d'élèves devra être respecté lors des cours magistraux si ceux-ci ne sont pas en co-enseignement.	
5. Comité VEI	Ce point a été traité au point précédent « suivi CFOR ».	
6. Supervision stage	Le SES veut vérifier si la supervision de stage se fait toujours par le conseiller pédagogique. M. Boily précise qu'en externe à l'organisation, il peut arriver que ce soit un enseignant qui supervise, mais c'est le CP qui prend en charge le stage. M. Dufour ajoute que le CP peut évaluer sur les méthodes pédagogiques, mais pas sur le contenu du stage. Le SES relève que certains enseignants ne font pas partie de la supervision et qu'ils le devraient.	
7. Date prochaine rencontre	La première rencontre de l'année 2026-2027 se tiendra le 20 octobre de 8 h 30 à 10 h 30.	
8. Autres sujets		